

Convention de Stage d'observation en Entreprise

Entre les soussignés :

M., M ^{me}	V. DESLANDES	M., M ^{me}
Fonction	<i>Directeur de l'établissement Saint-Joseph</i>	Parents de
Société		Classe
Activité	<i>177, rue des Capucins 51095 REIMS Cedex</i>	Adresse
Adresse		Téléphone
Téléphone	<i>tél. : 03.26.85.74.94 fax : 03.26.85.74.90</i>	

Le stage de l'élève doit être pour lui l'occasion de découvrir la réalité de la vie en entreprise, de découvrir par le questionnement et l'observation les métiers qui y sont exercés, et de progresser dans sa réflexion sur son orientation.

Inspirés du projet éducatif de l'Etablissement Saint-Joseph, les objectifs de ce stage sont conformes aux circulaires de l'Éducation Nationale

Pendant le stage, les élèves conservent leur statut d'élève, mais sont soumis aux règles de vie de l'entreprise.

L'horaire défini ci-dessous devra être strictement respecté :

<u>Dates du stage</u> :	<u>Le matin</u> , de	<u>l'après-midi</u> , de
<u>Lieu du stage</u> :	à	à
<u>Déjeuner</u> :	pris à l'entreprise,	pris à l'extérieur,
(rayer les mentions inutiles)		pris au domicile de l'élève,

Le Chef d'entreprise s'engage à mettre en œuvre l'accompagnement du stagiaire.

Le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève lorsque le comportement de l'intéressé est reconnu en contradiction manifeste avec les règles de vie de l'entreprise. Le Chef d'entreprise s'engage dans ce cas à en informer le Directeur de Saint-Joseph.

Les élèves ne peuvent pas prétendre à une rémunération.

Toutes les difficultés liées aux frais de nourriture seront étudiées individuellement en partenariat avec la famille.

Pendant toute la durée du stage, l'élève est couvert par l'assurance du Collège.

Le stagiaire consignera dans un rapport de stage l'ensemble de ses observations, de ses découvertes et de ses analyses sur la vie de l'entreprise.

Un exemplaire de ce document sera remis au responsable de stage et au collège Saint-Joseph à l'issue du stage.

Fait en trois exemplaires.

<p>Le Chef d'entreprise (mention manuscrite "lu et approuvé")</p> <p>A Le</p>	<p>Le Directeur de Saint-Joseph</p>	<p>Les parents de l'élève (mention manuscrite "lu et approuvé")</p> <p>A Le</p>	<p>L'élève</p>
---	---	---	----------------

Convention de Stage d'observation en Entreprise

Entre les soussignés :

M., M ^{me}	V. DESLANDES	M., M ^{me}
Fonction	Directeur de l'établissement Saint-Joseph	Parents de
Société		Classe
Activité	177, rue des Capucins 51095 REIMS Cedex	Adresse
Adresse	tél. : 03.26.85.74.94 fax : 03.26.85.74.90	Téléphone
Téléphone		

Le stage de l'élève doit être pour lui l'occasion de découvrir la réalité de la vie en entreprise, de découvrir par le questionnement et l'observation les métiers qui y sont exercés, et de progresser dans sa réflexion sur son orientation.

Inspirés du projet éducatif de l'Etablissement Saint-Joseph, les objectifs de ce stage sont conformes aux circulaires de l'Éducation Nationale

Pendant le stage, les élèves conservent leur statut d'élève, mais sont soumis aux règles de vie de l'entreprise.

L'horaire défini ci-dessous devra être strictement respecté :

<u>Dates du stage :</u>	<u>Le matin,</u> de	<u>l'après-midi,</u> de
<u>Lieu du stage :</u>	à	à
<u>Déjeuner :</u> pris à l'entreprise, pris à l'extérieur, pris au domicile de l'élève, <small>(rayer les mentions inutiles)</small>		

Le Chef d'entreprise s'engage à mettre en œuvre l'accompagnement du stagiaire.

Le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève

lorsque le comportement de l'intéressé est reconnu en contradiction manifeste avec les règles de vie de l'entreprise.

Le Chef d'entreprise s'engage dans ce cas à en informer le Directeur de Saint-Joseph.

Les élèves ne peuvent pas prétendre à une rémunération.

Toutes les difficultés liées aux frais de nourriture seront étudiées individuellement en partenariat avec la famille.

Pendant toute la durée du stage, l'élève est couvert par l'assurance du Collège.

Le stagiaire consignera dans un rapport de stage l'ensemble de ses observations, de ses découvertes et de ses analyses sur la vie de l'entreprise.

Un exemplaire de ce document sera remis au responsable de stage et au collège Saint-Joseph à l'issue du stage.

Fait en trois exemplaires.

<p>Le Chef d'entreprise (mention manuscrite "lu et approuvé")</p> <p>A Le</p>	<p>Le Directeur de Saint-Joseph</p>	<p>Les parents de l'élève L'élève (mention manuscrite "lu et approuvé")</p> <p>A Le</p>
---	---	--

Convention de Stage d'observation en Entreprise

Entre les soussignés :

M., M ^{me}	V. DESLANDES	M., M ^{me}
Fonction	Directeur de l'établissement Saint-Joseph	Parents de
Société		Classe
Activité	177, rue des Capucins 51095 REIMS Cedex	Adresse
Adresse	tél. : 03.26.85.74.94 fax : 03.26.85.74.90	Téléphone
Téléphone		

Le stage de l'élève doit être pour lui l'occasion de découvrir la réalité de la vie en entreprise, de découvrir par le questionnement et l'observation les métiers qui y sont exercés, et de progresser dans sa réflexion sur son orientation.

Inspirés du projet éducatif de l'Etablissement Saint-Joseph, les objectifs de ce stage sont conformes aux circulaires de l'Éducation Nationale

Pendant le stage, les élèves conservent leur statut d'élève, mais sont soumis aux règles de vie de l'entreprise.

L'horaire défini ci-dessous devra être strictement respecté :

<u>Dates du stage :</u>	<u>Le matin,</u> de	<u>l'après-midi,</u> de
<u>Lieu du stage :</u>	à	à
<u>Déjeuner :</u> pris à l'entreprise, pris à l'extérieur, pris au domicile de l'élève, <small>(rayer les mentions inutiles)</small>		

Le Chef d'entreprise s'engage à mettre en œuvre l'accompagnement du stagiaire.

Le chef d'entreprise se réserve le droit de mettre fin au stage de l'élève

lorsque le comportement de l'intéressé est reconnu en contradiction manifeste avec les règles de vie de l'entreprise.

Le Chef d'entreprise s'engage dans ce cas à en informer le Directeur de Saint-Joseph.

Les élèves ne peuvent pas prétendre à une rémunération.

Toutes les difficultés liées aux frais de nourriture seront étudiées individuellement en partenariat avec la famille.

Pendant toute la durée du stage, l'élève est couvert par l'assurance du Collège.

Le stagiaire consignera dans un rapport de stage l'ensemble de ses observations, de ses découvertes et de ses analyses sur la vie de l'entreprise.

Un exemplaire de ce document sera remis au responsable de stage et au collège Saint-Joseph à l'issue du stage.

Fait en trois exemplaires.

<p>Le Chef d'entreprise <i>(mention manuscrite "lu et approuvé")</i></p> <p>A Le</p>	<p>Le Directeur de Saint-Joseph</p>	<p>Les parents de l'élève L'élève <i>(mention manuscrite "lu et approuvé")</i></p> <p>A Le</p>
--	---	---